

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010604 – MDE 13/038/01

Informations complémentaires sur l'AU 223/01 (MDE 13/035/01 du 6 septembre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

FLAGELLATION IMMINENTE

IRAN

Onze jeunes de sexe masculin, dont des mineurs

Londres, le 13 septembre 2001

Cinq des onze jeunes en faveur desquels l'action avait été lancée ont reçu 80 coups de fouet chacun durant la prière du vendredi, le 7 septembre. Selon les informations recueillies, certains d'entre eux n'avaient pas plus de quatorze ans.

Les peines ont été appliquées dans la ville de Shandiz, à 35 km au nord de Meched. Les six autres jeunes ont été mis hors de cause, selon l'Agence de presse de la République islamique d'Iran (IRNA).

Ces cas portent à 245 le nombre de flagellations recensées par Amnesty International en Iran depuis le début de l'année, mais ce chiffre pourrait être très en deçà de la réalité. Ces jeunes sont les dernières victimes en date d'une vague de flagellations qui a suscité une vive polémique en Iran entre des représentants du système judiciaire et des membres du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) quant à l'application de certains châtiments en public.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*